



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

DOM : Guadeloupe

Question écrite n° 3464

### Texte de la question

M. Noël Mamère attire l'attention de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les pollutions occasionnées par le fonctionnement de l'usine de sucrerie de Gardel, dans la commune du Moule en Guadeloupe. Les nuisances causées par cette usine sont de plusieurs ordres : pollution de la mangrove par la vinasse ; pollution de la nappe phréatique par un bassin de décantation mal conçu ; nuisances sonores importantes dues à la vétusté de l'usine et au passage continu des camions remplis de canne à sucre ; pollution atmosphérique entraînée par le rejets de fumées épaisses (SO<sub>2</sub>, NOX) et odeurs insupportables. Or, aujourd'hui un autre problème se présente sur le même site : la mise en chantier d'une centrale électrique bagasse-charbon comptant deux groupes de 32 mégawatts, qui a reçu l'accord de la préfecture et de l'ADEME. Sont à noter plusieurs irrégularités relatives au périmètre de sécurité des riverains, à l'absence de contrôle de la qualité du charbon importé, à la provenance de ce charbon. Plusieurs questions sont alarmantes : le stockage encore mal défini du charbon lors de son arrivée dans le port autonome de la zone industrielle de Jarry ; la surcharge de la circulation routière déjà très encombrée entraînée par le transport du charbon par camion sur une distance de 30 kilomètres environ ; le devenir des déchets de type mâchefer chargés de métaux lourds. L'ensemble de ces considérations l'amène à lui demander de veiller à ce que tous les moyens nécessaires soient mis en oeuvre pour assurer que les nuisances pour la populations et les problèmes environnement aux évoqués ne demeurent pas sans solution, et que la mobilisation des associations locales ne reste pas sans écho. D'une manière plus générale, il est persuadé qu'elle s'engagera résolument sur la voie de la protection de l'environnement dans l'ensemble des départements et territoires d'outre-mer, que ses prédécesseurs ont par trop souvent délaissés.

### Texte de la réponse

Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au projet de la centrale bagasse-charbon au lieudit Gardel sur le territoire de la commune du Moule en Guadeloupe. Ce projet est bien connu de ses services qui ont rencontré à plusieurs reprises à la fois les promoteurs du projet et les représentants de l'association de défense des Mouliens contre la pollution. Mme la ministre a encore demandé, tout récemment, au préfet de la Guadeloupe, de réunir l'ensemble des parties concernées et de lui adresser à l'issue de la réunion un rapport précis sur la totalité des points soulevés. Au vu de ce rapport, Mme la ministre devrait être en mesure de définir alors la position de son ministère vis-à-vis du projet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Noël Mamère](#)

**Circonscription :** Gironde (3<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3464

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et environnement

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 25 mai 1998

**Question publiée le :** 22 septembre 1997, page 3025

**Réponse publiée le :** 1er juin 1998, page 2979